L'INDUSTRIE FORESTIÈRE, PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Mesures proposées par le Conseil de l'industrie forestière du Québec dans le cadre du Rendez-vous de la forêt québécoise

Octobre 2013

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE, PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Table des matières

MISE EN	N CONTEXTE	3
1. AC	CÈS À LA FIBRE	4
1.1.	L'accès à la fibre en forêt publique	4
1.2.	L'accès à la fibre en forêt privée	5
2. CO	DÛT DU BOIS	7
2.1	Valeur des bois vendus par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) 7
2.2	Coûts assumés par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnem les chemins multi-ressources	-
2.3	Coûts du transport de la fibre	9
3. TR	RANSFORMATION DE L'INDUSTRIE	10
3.1	Modernisation des procédés et des équipements existants	10
3.2	Le prix de l'électricité	11
3.3	Produits et développement de marchés	12
Le	s biocarburants cellulosiques	12
La	chauffe au moyen de la biomasse forestière	13
	utilisation du bois dans la construction non résidentielle et les bâtime	
	RUM GOUVERNEMENT-INDUSTRIE SUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA TRANSFOR	

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE, PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

MISE EN CONTEXTE

Pour faire face à la concurrence grandissante sur les marchés et aux aléas économiques, l'industrie forestière québécoise doit constamment investir et innover dans ses procédés, ses produits et ses marchés. La filière bois du Québec a été rudement affaiblie par la crise sans précédent qu'elle a traversée entre 2006 et 2012. Aujourd'hui, bien que certains marchés se soient améliorés, la filière québécoise n'est pas en mesure d'en profiter pleinement, ses problèmes structurels ainsi que l'incertitude étant plus que jamais présents quant aux approvisionnements en bois rond et à leurs coûts. Le Rendez-vous de la forêt québécoise doit être l'occasion d'identifier des actions structurantes permettant à l'industrie de maintenir et d'améliorer sa compétitivité. Il en va de sa capacité à concurrencer sur les marchés. À cet égard, le CIFQ considère que le gouvernement du Québec doit favoriser des conditions et un environnement propice à la compétitivité des entreprises tout au long de la chaîne de valeur, et ce, pour le mieux-être de l'ensemble de la société québécoise.

À la suite de l'annonce de la tenue, les 21 et 22 novembre prochain, d'un Rendez-vous de la forêt québécoise par la Première ministre du Québec, madame Pauline Marois, et compte tenu que les débats sur la forêt, au cours de la dernière décennie, ont porté presqu'exclusivement sur la gouvernance et les aspects environnementaux et sociaux, le CIFQ considère qu'il est maintenant temps de discuter des enjeux économiques du secteur forestier. Aussi, le présent document a été développé par le CIFQ avec la collaboration d'une cinquantaine de représentants de l'industrie forestière du Québec afin de permettre de dégager, lors du Rendez-vous de la forêt québécoise, une vision partagée de l'importance d'une industrie forestière compétitive et diversifiée comme moteur d'une nouvelle économie verte.

L'industrie forestière québécoise demeure encore aujourd'hui un acteur essentiel au développement durable du Québec forestier et du Québec en général. Les défis auxquels elle est confrontée sur les marchés sont multiples et la dernière crise a démontré plus que jamais l'importance qu'elle puisse se transformer, à court et à moyen terme, à partir de la base industrielle en place. Beaucoup d'études ont été réalisées, autant de rapports écrits. Il est maintenant temps de convenir des priorités de la filière bois et, pour favoriser les investissements privés nécessaires à cette transformation, convenir également des mesures permettant une meilleure prévisibilité des approvisionnements en fibres et de leurs coûts.

1. ACCÈS À LA FIBRE

L'industrie forestière québécoise dépend d'un approvisionnement stable et prévisible en qualité et en quantité pour soutenir ses opérations de façon compétitive. Cette dernière s'approvisionne en bois rond à partir de trois sources principales, soit la forêt publique via des garanties d'approvisionnement (50 %) ou le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) (19 %), les forêts privées du Québec (17 %) et les provinces et états américains avoisinants (14 %). La disponibilité de la fibre et la prévisibilité des coûts sont des conditions incontournables pour évaluer le retour sur les investissements nécessaires pour assurer la compétitivité de la filière bois québécoise et ainsi les justifier. Malheureusement, la stabilité de l'accès à la fibre a été fortement ébranlée au cours des dix dernières années, ce qui a contribué à la perte de nombreuses opportunités d'investissements et la délocalisation de plusieurs projets ou de capacités de production.

1.1. L'accès à la fibre en forêt publique

Dans un souci d'assurer la pérennité des forêts québécoises, la possibilité forestière des forêts publiques a diminué de près de 40 %. Or, la récente révision externe des résultats des calculs de la possibilité forestière, par le Bureau du Forestier en chef (BFEC), a démontré que l'on maintient au Québec une approche d'aménagement forestier par contraintes; les possibilités de récolte sont ce qui reste une fois prises en compte toutes les autres considérations. En fait, les présentations du BFEC n'ont fait état d'aucun objectif de production de matière ligneuse, ni d'aucune initiative d'intensification de l'aménagement forestier visant, entre autres, à compenser les baisses découlant des objectifs de protection. Pourtant, de nombreux enjeux liés à la protection de la biodiversité, tels que le déploiement du réseau d'aires protégées, le plan de rétablissement du caribou forestier, ainsi que la protection des vieilles forêts ou de la forêt boréale, vont continuer d'exercer des pressions à la baisse sur la possibilité forestière. On observe donc une baisse de la possibilité forestière qui ne reflète pas l'état de santé de la forêt québécoise et sa capacité à soutenir un approvisionnement durable des usines de transformation.

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) vient de compléter l'exercice de l'élaboration des plans tactiques d'aménagement forestier intégré contenant les stratégies d'aménagement forestier qu'il a retenues. Or, à notre connaissance, on n'y retrouve aucun objectif quantifié de production de matière ligneuse. Si au 20° siècle, le secteur forestier pouvait être accusé de ne fonctionner qu'en termes de production de bois, il semble que l'on soit rendu maintenant à l'autre bout du spectre et que l'on oublie cette dimension essentielle pour le bien-être socioéconomique du Québec et de ses régions.

Mesure proposée pour assurer l'utilisation du plein potentiel de la forêt québécoise :

Devant ce constat, le CIFQ et la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), représentant les élus des régions forestières, ont soumis récemment à la

ministre des Ressources naturelles, madame Martine Ouellet, une proposition visant à permettre aux régions (par exemple : les Conférences régionales des élus) de recommander à la ministre, en toute connaissance de cause, des stratégies d'aménagement forestier basées sur leur vision de l'utilisation optimale de la forêt. Cette proposition peut se résumer ainsi :

- Prévision des stratégies d'aménagement retenues par le MRN pour chacune des unités d'aménagement afin de développer, pour chacune d'elles, une stratégie visant à accroître le volume de bois disponible à la récolte, alternative à celle qui est à la base des calculs actuels, et ce, en impliquant notamment l'industrie forestière. Cette stratégie s'appuierait sur des scénarios de travaux sylvicoles et de récolte visant à favoriser l'utilisation du plein potentiel de la forêt à des fins de production de matière ligneuse, dans le respect de l'approche d'un aménagement écosystémique.
- Réalisation de nouveaux calculs des possibilités forestières par le BFEC sur la base de cette stratégie alternative.
- **Évaluation des impacts socioéconomiques** des deux stratégies (coûtsbénéfices pour la société).
- Consultation des intervenants régionaux concernés sur les deux stratégies et leurs impacts socioéconomiques.
- ➤ Prise de décision éclairée de la Ministre sur la stratégie d'aménagement à retenir pour chacune des unités d'aménagement et détermination des possibilités forestières par le BFEC.

1.2. L'accès à la fibre en forêt privée

Environ 10 % du territoire forestier du Québec est de propriété privée. Cette forêt privée est située sur les sites les plus fertiles, où les conditions climatiques sont les plus favorables au Québec. De ce fait, elle représente 16 % du territoire forestier productif et assure 17 % de l'approvisionnement en bois rond des usines de transformation. À proximité de la population, des bassins de travailleurs et des usines, la forêt privée possède un très grand potentiel comme source d'approvisionnement compétitive pour les usines de transformation du bois.

Même si la récolte de bois en forêt privée est assujettie au régime des plans conjoints de mise en marché des produits agricoles, la décision de récolter ou non la matière ligneuse relève d'abord et avant tout du propriétaire. Or, celui-ci a changé considérablement au cours des dernières décennies. Historiquement agriculteur, il est maintenant professionnel, salarié ou investisseur. Sur les 130 000 propriétaires forestiers, 80 % possède moins de 100 ha de forêt et environ 36 000 propriétaires sont légalement reconnus comme producteurs forestiers, disposant de plans d'aménagement forestier.

Après 40 ans d'investissements dans l'aménagement des forêts privées, leurs possibilités forestières devraient connaître d'importantes hausses à court terme. Actuellement évaluée à quelques 12 Mm³, elle pourrait passer à plus de 15 Mm³. Toutefois, il ne se récolte actuellement qu'environ 4 Mm³/an de bois en forêt privée alors qu'il s'en récoltait près du double, il y a 10 ans. Cet écart entre le potentiel de production de matière ligneuse de la forêt privée et le niveau de récolte est un enjeu majeur pour l'industrie, les régions forestières et la société en général.

L'industrie a participé à la mise en place au Québec du réseau de 17 agences de protection et de mise en valeur de la forêt privée. Suite aux positions prises respectivement en 1995 et en 2009, l'industrie acceptait, lors du Rendez-vous de la forêt privée de 2010, à la demande du MRN, de poursuivre sa contribution financière aux agences pour deux autres années, de façon à permettre une amélioration de la situation dénoncée. Au bout de ces deux années, considérant qu'il n'y avait pas eu d'action significative de la part des partenaires de la forêt privée pour tenter de solutionner les problématiques dénoncées par l'industrie, le CIFQ a informé la ministre des Ressources naturelles, madame Martine Ouellet, de la volonté de l'industrie de se retirer des agences. Le CIFQ est d'ailleurs toujours dans l'attente d'une réponse officielle de la part du MRN.

Mesure proposée pour un nouveau partenariat de l'industrie avec la forêt privée :

➤ Compte tenu de l'importance stratégique de la forêt privée pour l'approvisionnement des usines et de la difficulté de faire progresser les structures en place, l'industrie serait prête à revoir sa position du printemps dernier et elle propose de maintenir son implication avec les autres partenaires de la forêt privée mais d'orienter différemment sa contribution financière à l'aménagement. L'industrie propose que sa contribution financière à l'aménagement soit dorénavant versée directement aux producteurs forestiers reconnus lors de la vente de bois à une usine de transformation.

L'industrie croit que cette nouvelle façon de contribuer financièrement à l'aménagement des forêts privées pourra concourir à revaloriser le statut de producteur forestier et favoriser l'évolution des travaux sylvicoles vers des travaux commerciaux.

2. COÛT DU BOIS

Le coût du bois rond est déterminant pour le maintien de la compétitivité de l'industrie forestière. Compte tenu de leur interdépendance, il s'agit d'un enjeu commun à tous les acteurs de la filière bois. Le coût du bois rond de la forêt publique au Québec n'est pas concurrentiel et les frais administratifs et réglementaires exigés par le gouvernement expliquent une grande partie des écarts entre le coût du bois livré à l'usine payé par les entreprises québécoises et celui payé par leurs concurrents nord-américains. Parmi les frais exigés par le gouvernement du Québec, mentionnons la rente annuelle pour la détention d'une garantie d'approvisionnement, les droits de coupe à payer pour le bois récolté, les frais de protection des forêts publiques (SOPFIM et SOPFEU), ainsi que les frais de construction et d'entretien de nombreux chemins d'accès aux multi-ressources du territoire. Ces derniers frais servent à l'ensemble de la collectivité sans pour autant améliorer l'accès à la ressource «matière ligneuse» des principaux bailleurs de fonds qui supportent l'infrastructure forestière du Québec.

Bien que la question de la compétitivité à long terme de l'industrie forestière québécoise devrait être au cœur des discussions d'un Forum Gouvernement-Industrie proposé plus loin, le CIFQ considère important que des actions soient posées à court terme pour freiner l'érosion de la compétitivité des entreprises québécoises.

2.1 Valeur des bois vendus par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB)

La mise en place progressive du marché de la forêt publique par le BMMB, dans un contexte où s'appliquait une baisse de la possibilité forestière de 10%, a faussé les conditions de marché, en créant des conditions artificielles de rareté, ce qui a augmenté indûment la valeur des droits de coupe et de la rente annuelle. La prise en compte des ventes de bois par le BMMB pour établir les droits de coupe (et la rente annuelle) entraîne également une pression à la hausse sur les taux. Sommairement, les principaux éléments entraînant une distorsion dans un marché libre sont :

- La préséance du BMMB pour le choix des secteurs de récolte lorsque les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) n'ont pas accès à tous les volumes de leur garantie d'approvisionnement (GA), ces derniers sont donc davantage dépendants de chaque vente du BMMB pour assurer leur production et répondre à leurs clients;
- Les périodes de ventes de bois sont établies stratégiquement de façon à ce que les usines n'aient plus le choix de payer le gros prix sous peine de fermer;
- Le choix de secteurs non représentatifs des bois récoltés par les GA; le BMMB vend de plus beaux lots avec de meilleures caractéristiques et conditions d'opérations, situés plus près des usines, mais pas nécessairement à celles

- auxquelles ces bois étaient historiquement destinés, et ce de façon à augmenter la compétition naturelle.
- Le BMMB applique un prix plancher sur les lots, prix en-deçà duquel il ne vend pas le bois. Cette façon de faire biaise à la hausse la valeur de marché de référence. Cette logique devrait normalement entraîner la fermeture de toutes les usines lorsque le marché ne permet pas de payer ce prix minimum, ce qui n'est sûrement pas recherché par le gouvernement.
- L'établissement de la valeur du marché par le BMMB tient compte que des lots vendus (généralement les plus beaux) et ne tient pas compte que certains lots n'ont pas été vendus, les offres n'ayant pas atteint le prix plancher, même si ce dernier a été abaissé plusieurs fois;
- Les acheteurs de lots de bois du BMMB n'ont pas à défrayer leur quote-part des frais de chemins forestiers et leur prise en compte dans les taux unitaires de droits de coupe crée des distorsions.

Mesures proposées pour éviter les distorsions de marché par le BMMB :

- Assurer aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) l'accès à leur plein volume de bois avant que le BMMB ne dispose de secteurs à soumettre aux ventes aux enchères.
- ➤ Une fois les secteurs d'intervention autorisés à la récolte pour les BGA, s'assurer que les secteurs d'intervention mis en vente par le BMMB soient représentatifs de ceux-ci en terme de composition d'essences (essences désirées, versus non désirées, essences sans preneurs, etc.), de volumes et de grosseurs de bois, de problématiques d'harmonisation, de distances de transport ainsi que des autres conditions opérationnelles.
- Les volumes et les **périodes de ventes de lots de bois par le BMMB devraient être connus à l'avance**, au plus tard le 1^{er} octobre de l'année précédente.
- ➤ L'utilisation de prix plancher devrait être abandonné, puisqu'ils faussent les valeurs de marché de référence pour l'établissement de la valeur des droits de coupe, surtout dans un contexte de rareté artificielle.
- ➤ Tant qu'il n'y aura pas eu assez de ventes pour procéder à une transposition statistiquement valable des ventes de bois du BMMB pour fixer la valeur du bois du marché de référence, le BMMB devrait tenir compte des offres pour les lots non vendus et ces derniers ne devraient surtout pas être redirigés vers les BGA.

2.2 Coûts assumés par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement pour les chemins multi-ressources

Même si la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) a fait disparaître le lien entre les attributions de bois et les unités d'aménagement, le gouvernement du Québec continue de faire assumer par les BGA l'ensemble des coûts

de voirie forestière. Toutefois, s'il est logique que l'industrie paie pour les chemins d'exploitation construits explicitement pour permettre la récolte de bois qu'elle achète, ce n'est pas le cas pour les grands chemins multi-ressources dont elle assume actuellement la totalité des coûts. En effet, ces chemins sont construits pour rendre accessibles le territoire et l'ensemble de ses ressources et ce sont dorénavant les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) qui déterminent le réseau stratégique de chemins multi-ressources. Rien ne justifie que l'industrie forestière doive continuer de payer seule pour la construction, la réfection et l'entretien de ces chemins.

Mesure proposée pour les chemins multi-ressources :

> Aussi, le CIFQ propose que les coûts de construction, de réfection et d'entretien des chemins multi-ressources correspondant au réseau prioritaire, établit par les CRRNT, soient assumés par le gouvernement.

2.3 Coûts du transport de la fibre

Les coûts du transport des bois rond de la forêt à l'usine et des coproduits du sciage vers les usines de pâtes, papiers, cartons et panneaux représentent plus du tiers des coûts de production de ces entreprises. Or, plusieurs provinces canadiennes ont adopté une mesure particulière, rehaussant la charge maximale de transport durant les périodes de l'année où le sol est gelé en profondeur pour améliorer la compétitivité de leur industrie forestière sans imposer de charges indues aux payeurs de taxes.

Mesure proposée pour diminuer les coûts de transport :

Aussi, le CIFQ propose l'évaluation prioritaire d'une mesure permettant le transport d'une surcharge de marchandise durant la période de l'année où le sol est gelé en profondeur, ce qui pourrait conduire à une révision du Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers (décret 24-2013).

3. TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE

La transformation de l'industrie ne pourra se faire que graduellement. Elle doit reposer à la fois sur des produits novateurs offrant de meilleures marges mais aussi sur une amélioration de sa compétitivité dans ses créneaux traditionnels. Or, pour ce faire, l'industrie des produits forestiers doit poursuivre sa consolidation afin d'être plus efficiente et plus agile à s'adapter aux besoins des marchés. À cet égard, l'ouverture du MRN à réviser ses processus pour faciliter cette consolidation tout en minimisant ses impacts sur les travailleurs et les communautés s'avère essentielle.

Pour leur part, les entreprises engagées dans la fabrication des papiers d'impression et d'écriture examinent constamment différentes options, dont la reconversion des usines existantes vers d'autres créneaux. Cependant, ces changements posent des défis technologiques et financiers de taille sans compter les risques de marché qui ajoutent encore à l'incertitude.

La transformation de l'industrie forestière, et plus particulièrement celle du secteur papetier, offre des perspectives enthousiasmantes, leur concrétisation n'est toutefois pas acquise et ne pourra s'appliquer à toutes les usines. S'orienter vers la fabrication de bioproduits nécessitera une transformation en profondeur, un changement du modèle d'affaires qui va bien au-delà d'une simple amélioration des processus de fabrication ou de la réduction de ses coûts.

3.1 Modernisation des procédés et des équipements existants

Parmi les nombreux effets de la crise sur l'industrie forestière, il faut souligner son incapacité à générer les capitaux lui permettant d'investir dans l'amélioration de sa productivité. Si l'industrie du sciage était parmi les plus performantes mondialement au début des années 2000, elle a maintenant perdu cette place enviable. Ses piètres performances financières font maintenant fuir le secteur bancaire qui juge les risques trop élevés. Cette situation est, de plus, exacerbée par le nouveau régime forestier qui ne fait qu'accroître les coûts et l'incertitude.

Mesures proposées pour assurer la mise à niveau des équipements :

➤ Accès au financement pour la mise à niveau des équipements. Pour que l'industrie du sciage puisse améliorer sa productivité et réduire la proportion de sous-produits dans ses procédés de fabrication, elle doit moderniser et optimiser ses équipements. En améliorant sa performance opérationnelle, l'industrie fait d'une pierre deux coups. D'abord en réduisant ses coûts d'opération mais aussi en réduisant sa production de copeaux. Elle améliore ainsi la valeur de son panier de produits et réduit son risque de voir diminuer les revenus de ses sous-produits. L'équilibre offre-demande pourrait ainsi s'en trouver amélioré pour l'ensemble de l'industrie. D'autre part, le secteur

papetier fait, lui aussi, face à des difficultés d'accès au capital pour moderniser sa chaîne de production et ainsi améliorer sa productivité.

Le CIFQ propose qu'un programme de modernisation de la chaîne de production au moyen de garanties de prêts à des taux concurrentiels au marché soit offert aux entreprises du secteur forestier. Ce programme devrait être supporté par un appui financier à l'établissement de diagnostiques des procédés de transformation par des spécialistes.

Les usines du secteur forestier n'ont pas été les seules à souffrir du manque d'investissement en raison de la crise. Les entrepreneurs forestiers ainsi que les transporteurs, des maillons essentiels à une chaîne de valeur efficiente, ont aussi connus des difficultés financières et font maintenant face à la vétusté de leurs équipements. La modernisation des équipements de transport s'avère donc nécessaire autant pour permettre d'abaisser les coûts que pour diminuer les émissions de GES reliées à cette activité en la rendant plus efficace. Pour ces raisons, les membres du CIFQ suggèrent que le **programme de modernisation au moyen de garantie de prêts couvre également l'achat d'équipements forestiers et de transport du bois**.

3.2 Le prix de l'électricité

L'économie a connu de nombreux soubresauts, entraînant la fermeture d'usines et l'arrêt de plusieurs projets de développement minier. De plus, la transformation structurelle du marché gazier a permis une baisse importante des prix de cette commodité, mais également de celui de l'électricité dans les marchés limitrophes. Un contexte qui a donc radicalement changé depuis la dernière politique énergétique. Le Québec se retrouve avec d'importants surplus d'électricité, difficiles à écouler à bon prix sur les marchés extérieurs. L'état des finances publiques force le gouvernement à exiger plus de revenus de son monopole d'État. Hydro-Québec répond à cette demande en accroissant la pression sur les consommateurs d'électricité et en diminuant la qualité de sa prestation de service. À cela s'ajoute de nouveaux approvisionnements, engendrant des hausses tarifaires majeures dès cette année et pour les années à venir.

Le secteur papetier fait face à une transformation structurelle de ses marchés. L'amélioration de sa compétitivité est essentielle à la pérennité des usines et à leur repositionnement dans de nouveaux marchés, notamment par l'élargissement de leur gamme de produits. L'accroissement des coûts d'électricité des usines québécoises, alors que les usines américaines, voire même celles de l'Ontario, connaissent des baisses, est des plus inquiétant.

Mesures proposées concernant le prix de l'électricité :

- ➤ Revoir la structure tarifaire des grands consommateurs industriels de la société d'État et déployer de nouvelles options tarifaires qui leur permettront de demeurer compétitifs. Certaines pistes ont été explorées avec Hydro-Québec Distribution (HQD), mais les changements tardent à venir alors que la production se délocalise graduellement.
- Dans de nombreuses juridictions canadiennes et américaines, des rabais tarifaires sont offerts aux entreprises qui souhaitent investir. Cette approche, le gouvernement du Québec l'a d'ailleurs retenue dans le cadre de sa nouvelle politique économique afin d'attirer de nouvelles entreprises au Québec. Or, il ne faudrait pas oublier le potentiel d'investissement des entreprises existantes. Des tarifs d'électricité réduits, sont aussi une solution pour intéresser les entreprises papetières à faire de nouveaux investissements au Québec plutôt qu'ailleurs en Amérique du Nord. D'ailleurs, le programme actuel de cogénération démontre clairement l'impact positif de semblables programmes.

3.3 Produits et développement de marchés

Nombreux sont les bioproduits qui pourront être fabriqués à partir de la filière bois et qui sont destinés à un bel avenir. D'ailleurs, les experts s'entendent pour dire que d'ici une dizaine d'années, bien des produits dérivés du pétrole pourront être remplacés par ceux issus de la fibre de bois. Le Québec compte déjà quelques succès, tel que la nanocellulose cristalline(NCC). Le secteur du bois solide, quant à lui, n'est pas en reste et montre un potentiel de développement important de ses produits et de ses marchés. Les consommateurs accordent de plus en plus d'importance à la dimension environnementale des produits. Aussi, comme les pratiques forestières en vigueur au Québec comptent parmi les plus «durables» dans le monde, il y aurait lieu que le propriétaire et gestionnaire de 90 % des forêts québécoises fasse la promotion de ses saines pratiques tant au Québec que sur les marchés d'exportation. L'industrie forestière québécoise pourrait donc jouer un rôle encore plus important dans une économie plus verte. Pour ce faire, il faudra toutefois résoudre certains enjeux structuraux pour la rendre plus compétitive.

Les biocarburants cellulosiques

Le choix des biocarburants afin de diminuer l'utilisation des combustibles fossiles n'est pas nouveau. Depuis plusieurs années déjà, cette filière a connu des développements importants. Les carburants de première génération sont maintenant délaissés en raison de l'absence de réels gains environnementaux et de la pression qu'ils portent sur la production alimentaire mondiale. De nouvelles avenues technologiques nous permettent aujourd'hui de produire des biocarburants

apportant des bénéfices environnementaux significatifs sans compromettre la sécurité alimentaire de la planète.

Les changements structurels auxquels fait face l'industrie papetière force à revoir la chaîne de valeur et à redéfinir le portefeuille de produits. Cette transformation soulève de nombreux enjeux dont ses impacts sur le secteur du sciage et l'utilisation de ses sous-produits. Un examen plus attentif nous permet de confirmer que cette avenue est porteuse, toutefois elle comporte de nombreuses difficultés dans chacun des éléments de sa chaîne de valeur.

Mesures proposées pour le développement des filières énergétiques :

L'industrie forestière confirme son intérêt pour cette option si des solutions étaient mises en place afin de **lever certaines barrières**, **notamment celles des approvisionnements**, **du partage de risque et des marchés**. Le gouvernement détient quelques-unes des clés pour lever ces barrières. D'ailleurs, plusieurs de ces solutions ont été utilisées dans d'autres juridictions pour assurer le développement de la filière des biocarburants. Parmi ces instruments économiques ou réglementaires, notons les Renewables Identification Numbers (RIN) aux États-Unis et l'intérêt grandissant pour l'utilisation des actions accréditives dans le domaine des énergies renouvelables.

La chauffe au moyen de la biomasse forestière

Le chauffage au moyen de la biomasse forestière n'est pas nouveau. Les technologies ont cependant beaucoup évolué, elles sont plus efficaces au plan énergétique et moins polluantes. De plus, il est une solution reconnue pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, certaines régions du Québec possèdent une importante ressource forestière toujours inutilisée, alors que certains sous-produits de la transformation des produits forestiers ne trouvent pas toujours preneur.

Le relatif équilibre actuel entre l'offre et la demande des sous-produits du sciage pourrait facilement être rompu dans l'éventualité de la fermeture d'une usine papetière. La possible réduction subite de la demande de copeaux représente donc un enjeu crucial pour l'industrie du sciage. Cette dernière ne pourra pas être rentable si elle ne peut trouver de nouvelles filières garantissant un prix raisonnable en fonction du coût de ses approvisionnements en fibre.

> Si cela permet d'atténuer cette problématique, les membres du CIFQ appuient le développement des projets de chauffe au moyen de la biomasse forestière qui permettrait l'émergence d'un marché intérieur.

Ils se disent cependant préoccupés par l'impact d'une utilisation des résidus à bas coût sur l'industrie des panneaux qui doit être protégée des effets collatéraux d'une politique qui ne tiendrait pas compte de cet enjeu. Le développement de la « filière

bois énergie » constitue la filière ultime de la filière bois. L'utilisation du bois à des fins énergétiques ne doit pas concurrencer l'utilisation du bois dans les produits fabriqués par l'industrie, qui génèrent une valeur ajoutée nettement plus importante et de meilleures retombées économiques.

L'utilisation du bois dans la construction non résidentielle et les bâtiments multiétages

À l'heure actuelle, on estime que moins de 20 % des bâtiments non résidentiels mis en chantier chaque année au Québec sont en bois, alors que plus de 80 % pourraient l'être. En 2007, Cecobois constatait que la sous-utilisation du bois résultait, entre autres, de l'absence d'une véritable culture du bois chez les donneurs d'ordres, d'un manque de connaissances et de formation des professionnels spécificateurs, du manque d'outils techniques et d'information sur la conception en bois, du manque de formation de base sur le bois dans les facultés de génie et d'architecture et du manque de sensibilisation des professionnels.

Parmi les initiatives réalisées au cours des cinq dernières années pour favoriser le recours accru au bois en construction non résidentielle et pour supporter le développement de la filière de la construction bois, on compte une campagne de promotion sur les attributs écologiques du bois, la mise en place d'un service de soutien technique (cecobois) pour les professionnels, le développement de guides techniques, de logiciels de conception et d'initiatives de diffusion de la connaissances (séminaires, formations continues, conférences, etc.). Ces efforts ont donné des résultats probants alors qu'une enquête indiquait en 2010 que la proportion de bâtiments en bois avait progressé de plus de 30 % pour passer de 15 % à 20 % en cinq ans. Ces résultats sont cependant loin du potentiel maximal qu'offre le bois qui, globalement, demeure sous-utilisé comparativement à l'acier ou au béton. Puisqu'il est issu d'une ressource locale et renouvelable, son utilisation en construction est reconnue comme un moyen additionnel permettant à la société québécoise d'atteindre ses cibles de réduction de GES.

Mesures proposées pour le développement des produits de bois solides :

- Poursuivre la mise en place de la Charte du bois pour assurer la juste place du matériau bois dans la construction, notamment par l'obligation d'évaluer une solution en bois pour les édifices publiques et celle de comparer les matériaux sur la base de calculs d'émissions de GES afin de diminuer l'empreinte environnementale des bâtiments.
- Maintenir l'appui aux organismes à même de supporter le déploiement de la Charte du bois (soutien technique aux professionnels, formations continues, innovations technologiques, etc.) et de poursuivre la mise en place d'initiatives structurantes pour concrétiser un virage bois au Québec.

Promouvoir les bonnes pratiques forestières en vigueur tant sur le marché québécois que sur les principaux marchés d'exportation (Canada, États-Unis, CEE).

4. FORUM GOUVERNEMENT-INDUSTRIE SUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

En 2010, le CIFQ mettait sur pied un comité stratégique pour réfléchir sur l'avenir du secteur forestier et aux moyens à déployer pour réussir sa transformation. Les membres de ce groupe de travail convenaient alors unanimement que l'industrie forestière québécoise n'était pas compétitive, notamment en raison de la structure de ses coûts de production ainsi que de la valeur et de la diversité de son panier de produits. Cette démarche a permis d'identifier des filières prometteuses et une tendance mondiale fortement à la hausse pour la demande des produits issus de la fibre de bois à l'horizon 2020.

Cependant, à plus court terme, des menaces importantes guettent le secteur du sciage. En effet, advenant une baisse subite de la demande des produits du papier et tout particulièrement celle du papier journal, cela entraînerait une hausse de la disponibilité des copeaux, et une baisse de revenus pour le secteur. Une telle situation fragiliserait l'ensemble de l'industrie et compromettrait la reprise pour certaines usines. En effet, une telle baisse de revenus pourrait être suffisamment importante pour rendre non compétitives plusieurs entreprises de sciage, et ce, malgré la hausse des prix des produits du bois sur les marchés.

Selon les membres du CIFQ, il est maintenant temps de faire un pas de plus pour appuyer activement cette transformation. La formation d'un Forum Gouvernement-Industrie, coprésidé par la Ministre des Ressources naturelles et un PDG d'une entreprise forestière et auquel participeraient les représentants des ministères concernés (Ressources naturelles, Finances, Environnement, et Travail) et des principaux secteurs de l'industrie (pâtes et papiers, panneaux, sciage de résineux, sciage de feuillus et le CIFQ) ainsi que du milieu de la recherche et de l'innovation, nous apparaît l'avenue à privilégier.

Ce forum procéderait à l'analyse de la chaîne de valeur des différents sous-secteurs de l'industrie. Les enjeux liés à l'approvisionnement et aux coûts de la fibre devront évidemment être examinés. Ceux de la main-d'œuvre et de la fierté des Québécois, qui devraient entre autres passer par la promotion de nos bonnes pratiques forestières par le gouvernement tant au Québec que sur la scène internationale, devront également être abordés. Enfin, un portrait des marchés mondiaux et des grandes tendances actuelles et futures des produits fabriqués à partir de fibre de bois seront des plus utiles pour identifier les créneaux les plus porteurs pour l'industrie forestière, notamment en fonction des caractéristiques physiques spécifiques de la fibre récoltée au Québec.

À partir de ces analyses, les membres du forum prioriseront les actions à mettre en œuvre dans une perspective de baser le développement de la filière bois sur des principes de développement durable et de définir des priorités d'investissement et des politiques structurantes pour que l'industrie forestière améliore sa compétitivité et puisse s'adapter aux nouveaux marchés.

Les activités de ce forum pourraient être coordonnées par une personne jouissant d'une bonne crédibilité au niveau économique et qui répondrait directement aux co-présidents du forum pour l'avancement des travaux.